



# Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 8 février 2018

Communiqué de presse

## Zones défavorisées :

### Il faut maintenir l'élevage dans tous les territoires !

Le projet de révision de la carte des zones défavorisées simples est inacceptable pour les territoires sortants. Des milliers de paysans vont être exclus de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), une aide pourtant vitale à la survie de leur ferme. Une nouvelle réunion est prévue demain avec le Ministre de l'Agriculture Stéphane Travert, il doit prendre la mesure de la situation.

Pourquoi cette accélération du calendrier décidée par Emmanuel Macron réclamant une carte finalisée d'ici le 15 février ? Impossible dans ces conditions de mener un travail collaboratif qui étudie au mieux des critères pertinents permettant d'inclure les communes sortantes. Cette carte va durer plusieurs dizaines d'années, elle ne peut être élaborée à la légère. Il en va de la survie de paysans, de l'élevage et de territoires. D'autant que sur les 4000 communes « entrantes » toutes ne sont pas pertinentes au regard du handicap.

La question du financement pose aussi problème. Cette révision nécessitera un budget supplémentaire, alors même que le second pilier de la PAC est exsangue. Pourtant, le Ministre a l'outil pour financer l'ICHN : le transfert du premier au second pilier. C'est ce que la Confédération paysanne demande depuis le début. Ce transfert devra être augmenté en 2019 pour couvrir ce nouveau zonage, associé à un paiement redistributif à 20%. A défaut, cette nouvelle carte devant être réalisée à budget constant, cela pourra entraîner une baisse de 45 % de l'ICHN dans les zones défavorisées. Cette option est inenvisageable ! De plus, il est absolument impensable d'ouvrir l'ICHN aux productions végétales et d'en assouplir les critères actuels.

Quant à l'accompagnement des sortants annoncé par le Président de la République : peut-on sérieusement considérer que 80% de l'ICHN en 2019, 20% en 2020 et 0% en 2021 soient un accompagnement ? Ou parle-t-on des MAEC qui n'ont quasiment plus de budget, qui sont zonées et dont les aides 2015 commencent seulement à être payées. Comment les paysans pourraient-ils être rassurés ?

La Confédération paysanne appelle le gouvernement à prendre la mesure des enjeux de cette révision pour la survie de l'élevage sur une bonne partie de notre territoire. Les enjeux climatiques, sociétaux, environnementaux et territoriaux appellent au maintien et au développement de l'élevage en plein air dans de nombreux territoires. Il est donc du devoir du gouvernement de prendre le temps nécessaire de construire collectivement une carte qui aille dans le sens des paysannes et paysans.

#### Contacts :

- Laurent Pinatel, Porte-parole : 06 80 58 97 22
- Thierry Jacquot, Secrétaire national : 06 14 99 36 35
- Caroline Nugues, Chargée de communication : 06 95 29 80 78